

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 JUILLET 2010**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
 DURAND, HOCHET, LAVENAC, PINEL, VAUCLAIR.
Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, CUIROT,
 DAUNOU, LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE,
 RICHT.

Absents : Mme HAMEL-BRUN *(excusée, pouvoir à J.LEMARIÉ)*
 Mme ORIOU *(excusée, pouvoir à E.DURAND)*
 Mme VIDEAU *(excusée, pouvoir à F.OZENNE)*
 Mr DURVILLE *(excusé, pouvoir à PH.BRIARD)*
 Mr SAINT-MARTIN *(excusé, pouvoir JP.DAUNOU)*

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire, Pierre ESTRADE, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint, est désignée secrétaire de séance, puis l'ordre du jour est abordé.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

Ce document, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

II – RÉTROCESSION DE TERRAIN AU DROIT DU CLOS DE L'ODON

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rappelle, qu'en date du 08/02/2010, le Conseil Municipal avait délibéré sur la mise en œuvre de la cession gratuite d'une bande de terrain pour l'élargissement de l'avenue de Glattbach au droit du futur « Clos de l'Odon ». A l'époque, la surface était estimée à 144 m². Depuis, les études ont été affinées et, à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie sa délibération du 8 février en ce sens que la surface rétrocédée s'établit désormais à **126,13 m²**.

III – PROGRAMMATION TRANCHE N° 5 D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, informe, qu'à l'occasion de la réalisation du projet d'urbanisation « le Clos de l'Odon » 1, avenue de Glattbach, il s'avère judicieux de réaliser l'effacement des réseaux dans cette avenue, au droit de cette résidence jusqu'à la Route de Bretagne ainsi que dans le Chemin des Costils Beaudets jusqu'à la Venelle du Bon Sauveur. Ces travaux seront réalisés par le SDEC qui nous communique une participation financière estimée à 42 748,77 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le SDEC pour réaliser ce projet et décide que, comme nous en avons l'habitude, la dépense sera étalée par un emprunt contracté par le SDEC sur 18 ans.

IV – ENVIRONNEMENT

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, expose les dossiers suivants :

A. Enquêtes publiques sur le projet « SPIRAL 2 » du GANIL

Dans le cadre de ce projet, le Préfet a diligenté, du 14/06 au 15/07/2010, deux enquêtes publiques portant :

- l'une sur la modification du périmètre de l'installation nucléaire pour implanter le projet « SPIRAL 2 »,
- l'autre sur la demande de permis de construire en vue de la réalisation d'un bâtiment sur la commune d'ÉPRON afin de mettre en œuvre ledit projet.

Il s'avère que notre commune est concernée par ce projet au motif qu'une partie de la ZAC de la Grande Plaine est distante de moins de 5 km du périmètre proposé par le GANIL.

Au terme de cet exposé et considérant la proposition émise par la Commission « Urbanisme et Environnement » qui a étudié ce projet, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière sur ce dossier.

B. Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par Caen la Mer

Après avoir pris connaissance de ce rapport duquel il ressort que, depuis 2005, le tonnage des ordures ménagères collecté baisse régulièrement (*conséquence d'un tri correctement effectué par les ménages*) et que celui des déchets recyclables et du verre, après une hausse régulière depuis 2004, a très légèrement diminué en 2009 et après un échange questions/réponses, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation de ce rapport d'activité 2009.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, fait le point sur les travaux :

- la reprise des voiries endommagées par les intempéries hivernales a débuté par la rue de l'Enclos,
- la requalification de la rue du Général Leclerc débutera fin de semaine prochaine sachant que le marché a été confié à Eurovia qui a la particularité de détacher un personnel « habillé en rouge » chargé d'expliquer le chantier aux riverains et usagers,
- la réfection de chaussée rue du Colombier avance, les bordures sont posées, l'achèvement du chantier est prévu pour la fin de la semaine prochaine,
- la rénovation du réseau d'eau potable dans le quartier « Concorde » a pris de l'avance et est aux $\frac{3}{4}$ réalisée,
- la toiture de l'extension du gymnase est terminée,
- les différents travaux aux écoles ont débuté,
- au centre socioculturel, la ventilation du labo photo et de la salle des arts martiaux est terminée ainsi que des travaux partiels d'étanchéité en toiture pour colmater des fuites d'eau. L'enseigne du centre a été posée,
- une borne escamotable a été installée à l'entrée de la partie de la rue de la Baronnie donnant sur le Petit-Odon.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que :

- l'enquête publique conjointe menée pour la modification n° 2 du Schéma Directeur de Caen Métropole et du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue de permettre l'utilisation du quartier Koenig à des activités autres que militaires et aéroporétaires, est close depuis le 1^{er} juillet. Le Commissaire Enquêteur remettra ses conclusions dans le courant de l'été et le Conseil Municipal aura à approuver la modification du PLU lors de sa réunion de septembre,

- le permis de construire modificatif du « Parc des Lys » avenue de Woodbury a été signé le 21 juin. Il tient largement compte des arguments qui ont motivé les différents recours gracieux à l'encontre du permis de construire initial. Les riverains ont été informés qu'ils pouvaient consulter le dossier en Mairie, certains d'ailleurs l'ont déjà fait,
- le projet d'urbanisation du terrain situé à l'angle de la rue du Buisson et de la rue de l'Aiguillon a fait l'objet du dépôt d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction. Il porte sur la construction de 2 groupes de 3 habitations (*rez de chaussée + combles*) qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement existant sachant que la commune a demandé la rétrocession d'une surface de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue de l'Aiguillon et à l'amélioration de la visibilité au débouché de cette voie sur la rue du Buisson.

Élisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et des Affaires

Sociales :

- précise que, suite à la suppression d'une classe de l'école maternelle décidée par l'Inspection Académique, nous avons réorganisé le planning de travail du personnel affecté à ce service et particulièrement celui des 3 Agents n'ayant pas le statut d'ATSEM (*Agent Spécialisé des écoles maternelles*). Cette réorganisation, basée sur un système de rotation dans 2 classes des 3 Agents concernés, a reçu l'avis favorable unanime du Comité Technique Paritaire,
- fait le point sur l'attribution de 33 des 35 logements de la « résidence de Franconie » dont la remise des clés a eu lieu le 29 juin et précise que la commune a présenté des candidatures pour les 20 logements mis à sa disposition par Logi Pays, les 15 autres étant dévolus soit à des organismes collectant le « 1% employeur », soit à la Préfecture au titre du « contingent préfectoral ordinaire » ou de la « réservation fonctionnaire ». En ce qui concerne, les logements dévolus à la commune, ont été relogés : des personnes âgées brettevillaises ne pouvant plus rester dans leur habitation, des jeunes qui étaient logés chez leurs parents brettevillais, des familles brettevillaises qui supportaient un loyer trop onéreux et d'autres dans le cadre d'un rapprochement familial ou d'un rapprochement de leur employeur brettevillais.

Pierre ESTRADE, Maire :

- informe que Caen la mer nous a proposé l'amélioration de la circulation dans la ZA de la Grande Plaine, notamment par matérialisation d'un rond point au carrefour des Avenues du Chemin aux Bœufs, de la Grande Plaine et des Carrières. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'été,
- fait état de la situation du Quartier Koenig à ce jour : le 1^{er} juillet au matin, l'Armée a remis les clés à Caen la mer qui disposera du site dans le cadre d'une « autorisation d'occupation temporaire générale » sachant que l'État est disposé à signer, avec des tiers, des « autorisations d'occupation temporaire spécifiques » (*2 sont en cours*) et à en percevoir les loyers. Caen la mer ne se portera acquéreur du site à l'euro symbolique qu'après avoir eu connaissance (*fin octobre*) du diagnostic de pollution pyrotechnique et d'une estimation des coûts de dépollution. Nous sommes actuellement dans une phase de transition coûteuse pour Caen la mer qui assure le gardiennage du site nuit et jour nécessaire si l'on veut éviter l'occupation incontrôlée des terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.